

Le 12 juillet 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-239

Développement économique

Université Jean Monnet
Convention de gestion des charges de
fonctionnement du bâtiment 2023-2024

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	20 JUIL. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition des charges et les avenants correspondants pour une durée inférieur ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que l'Université Jean Monnet de Saint Etienne et Roannais Agglomération sont chacun propriétaire pour partie du bâtiment central (l'ancienne caserne Werlé) du Centre Pierre Mendès France à Roanne ;

Considérant que l'Université Jean Monnet est également locataire d'espaces appartenant à Roannais Agglomération ;

Considérant que la convention de gestion des charges de fonctionnement du bâtiment en date du 18 septembre 2007 a pris fin ;

Considérant qu'une nouvelle convention de gestion des charges de fonctionnement est nécessaire pour définir la répartition des charges liées à ce bâtiment ;

DECIDE

- D'approuver la nouvelle convention de gestion des charges de fonctionnement du Centre Pierre Mendès France entre l'Université Jean Monnet et Roannais Agglomération, conclue du 17 juillet 2023 au 30 juin 2024 inclus.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

